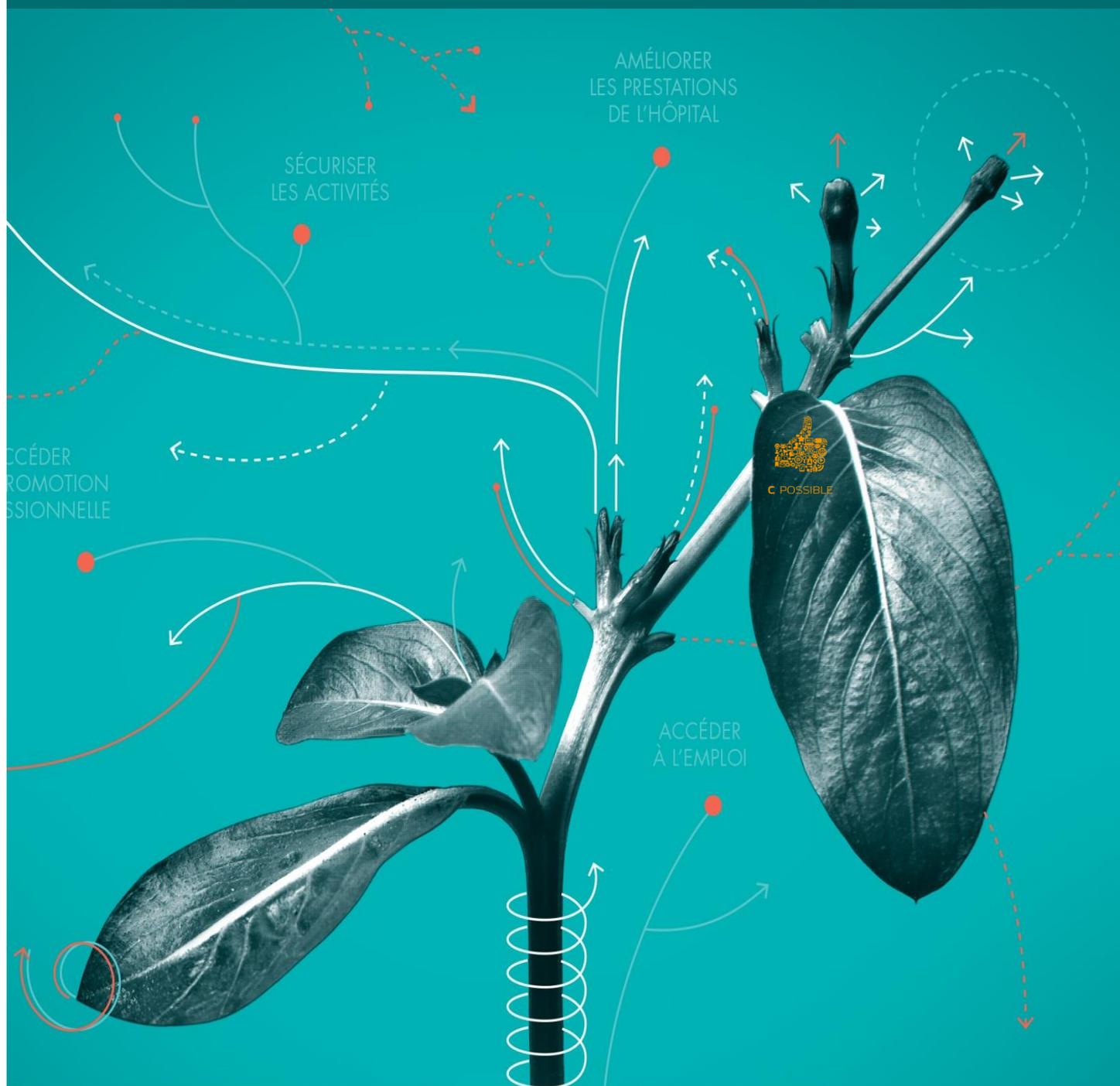




# LES CLES DES POSSIBLES



# POURQUOI S'ENGAGER AUPRES DES AGENTS LES MOINS QUALIFIES ?

## Pour une meilleure maîtrise des compétences clés et un accompagnement projet

### UN ENVIRONNEMENT EN EVOLUTION



### LES ENJEUX POUR LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE :

- ◆ Améliorer la prise en charge globale
- ◆ Répondre aux exigences croissantes de qualité et d'innovation
- ◆ Accompagner les agents dans ces évolutions
- ◆ Valoriser la place de chacun dans la prise en charge globale
- ◆ Offrir aux agents les plus vulnérables et les moins qualifiés la possibilité de s'inscrire dans une dynamique de parcours et de développer leurs compétences clés
- ◆ Permettre aux personnes éloignées de la formation de remettre le pied à l'étrier

### UNE DEMARCHE, DEUX DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES ETABLISSEMENTS ET LES AGENTS



- ◆ Un **accompagnement des établissements** par un prestataire externe
- ◆ Un **outillage stratégique et opérationnel** : outils d'auto-diagnostic pour la direction et de repérage pour l'encadrement
- ◆ Deux **formations pour les agents** : une formation sur les compétences clés et une aide à la construction et la mise en œuvre de son projet
- ◆ Une **formation pour l'encadrement** sur le repérage des besoins et l'accompagnement des agents dans leur parcours
- ◆ Des **réunions d'information** ou sensibilisation

# LES ACTIONS PROPOSEES

## POUR LES AGENTS

### Vous identifiez :

- Des évolutions dans l'établissement qui sont susceptibles de fragiliser les agents les moins qualifiés
- Une maîtrise insuffisante des compétences clés
- Un agent ayant besoin d'être rassuré sur son projet ou qui se questionne sur un projet, comment le mettre en œuvre, comment le finaliser
- Un agent que vous ressentez en difficulté dans son exercice professionnel ou sa relation aux autres



Entretien de positionnement initial agent

(2h)

A l'issue du positionnement initial, l'organisme proposera un parcours qui sera validé avec l'établissement employeur.

Développer un ou plusieurs domaines de compétences clés

Se préparer à suivre une autre formation

Etre plus à l'aise dans son activité professionnelle

COMPÉTENCES CLÉS

Formation *compétences clés* personnalisée

(5 x 2 jours)



Entretien de positionnement final de l'agent

(1 heure)



Dispositif C Possible

Formation objectif les 4C

(3 x 2 jours)

+

Accompagnement individuel C Possible

(2 à 24 heures)

Reprendre confiance en soi et en ses capacités.

Construire et mettre en œuvre son projet

Les dispositifs Compétences clés et C Possible s'adressent aux agents de premier niveau de qualification ou sans qualification.

## POUR LES ETABLISSEMENTS

### Vous souhaitez

- Améliorer le service rendu
- Répondre aux exigences de qualité
- Faciliter l'adaptation au changement des agents
- Permettre plus d'implication
- Savoir aborder avec les agents leurs difficultés

Accompagnement intra à la carte mobilisable par demi-journée

Sensibilisation ou accompagnement du COPIL, sensibilisation des cadres, aide au repérage ...

3 à 14 heures

Formation intra et inter « Identifier et développer les compétences clés des agents »

2 jours

Réunion d'information et sensibilisation inter

1/2 journée

Actions financées sur les fonds mutualisés de l'ANFH : frais pédagogiques et déplacements des agents

# MODALITES D'INSCRIPTION

## PARCOURS AGENTS :

### Pour les agents entrant dans le dispositif :

Inscription **obligatoire** à l'entretien de positionnement initial.

A l'issue, l'organisme proposera le parcours adapté à chaque agent. L'employeur devra alors valider le parcours à mettre en œuvre et inscrire son/ses agent(s) sur la formation correspondante.

### Pour les agents ayant déjà intégré le dispositif :

Les employeurs peuvent inscrire directement les agents sur les modules de formation.

## ACTIONS ETABLISSEMENTS :

Les établissements ont le choix :

- de s'inscrire sur des groupes inter-établissements planifiés par l'ANFH

OU

- de contacter la délégation pour organiser une session en intra.

## LES COMPÉTENCES CLÉS EN SITUATION PROFESSIONNELLE, DE QUOI PARLE T'ON ?

### Une définition :

Ce sont les compétences considérées comme nécessaires à toute personne pour l'intégration sociale et l'emploi, l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active.

Communes à tous les métiers, elles sont nécessaires au développement des compétences techniques. On peut les développer à l'infini.

### 9 compétences clés situation professionnelle en milieu sanitaire, social et médico-social :

- 1- Communiquer à l'oral
- 2- Communiquer à l'écrit
- 3- Se repérer dans l'espace et dans le temps
- 4- Utiliser les outils mathématiques
- 5- Utiliser les outils numériques
- 6- Travailler en équipe
- 7- Tirer parti de ses expériences
- 8- Agir en autonomie, prendre des initiatives dans son périmètre de responsabilité
- 9- Maîtriser les gestes et postures et respecter les règles d'hygiène, de sécurité et environnementales

**Pour plus d'information, contacter la délégation  
ANFH – Lydia Rivat ou Nelly Bozetto  
04-72-82-13-20**



75 COURS EMILE ZOLA  
BP 22174  
69603 VILLEURBANNE CEDEX  
Tel : 04 72 82 13 20  
Mail : rhone@anhf.fr

[www.anfh.fr/rhone](http://www.anfh.fr/rhone)

